

# association intercommunale scolaire de l'esplanade

Begnins - Bassins - Burtigny - Coinsins - Duillier - Le Vaud - Longirod - Marchissy - Saint-George - Vich

Comité de Direction case postale 24 1268 Begnins Tél. 078 888 20 18 secretariat@aise-vd.ch

## Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) Conseil Intercommunal

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISE DU MARDI 25 AVRIL 2017 A LA SALLE DU CONSEIL DE BEGNINS

Monsieur Antoine Nicolas Président ouvre la séance à 20h00, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Begnins pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

#### Ordre du jour de la séance

- 1. Appel.
- 2. Assermentation.
- 3. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2016.
- 4. Communications du bureau.
- 5. Communications du Comité de Direction.
- 6. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2016 **Préavis N°01/2017**.
- 7. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2016 **Préavis N°02/2017**.
- 8. Approbation du rapport d'activités 2016 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.
- 9. Motion Luc Mouthon Rapport de la commission ad 'hoc.
- 10. Divers et propositions individuelles.

## Point 1 Appel: 19 présents et 8 excusés (après assermentation).

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

#### Point 2 Assermentations

Le Président procède à l'assermentation suivante :

• Monsieur Richard Stoecklin, Commune de Vich.

Après avoir solennisé la promesse, il entre en fonction immédiatement en tant que conseiller. Le Président le remercie et le félicite pour son engagement. Il lui souhaite la bienvenue dans l'Association.

## Point 3 Pièce 016 Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

#### Point 4 Communications du bureau

Pas de communications.

### Point 5 Communications du Comité de Direction

#### Madame Claudine Vanat-Gachet

Monsieur Serge Cerato est excusé ce soir.

Les statuts de l'AISE ainsi que le règlement des transports ont été remis, il y a plusieurs mois, aux services juridiques du Canton. Une première séance a eu lieu avec la Préfecture et une seconde doit se tenir dans les jours à venir.

Monsieur Julien Wettstein quittera l'Esplanade pour l'établissement scolaire de Rolle au 30 avril 2017. La nouvelle Directrice a été nommée en la personne de Madame Corinne Gobet-Mahler qui entrera en fonction au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### Madame Céline Etoupe

Le CoDir avait informé le Conseil Intercommunal qu'une famille de St-George avait engagé un procès contre l'AISE afin d'obtenir un transport scolaire pour leurs enfants.

L'AISE, représentée par Maître Luc Recordon, est actuellement en procès depuis plusieurs années. Les transports scolaires sont remis en question dans cette affaire et le recours de la famille a été accepté, en date du 9 mars 2017, par Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture.

Bien entendu, le CoDir a décidé de faire recours contre la décision de Madame Anne-Catherine Lyon. Cette affaire est suivie de près mais il faut noter que si ce recours devait être accepté par la Cour de droit administratif et public, cela pourrait avoir des conséquences graves pour les Communes membres de notre Association car une explosion des demandes de transport privé pourrait nous parvenir.

La Municipalité de Saint-George, d'entente avec le CoDir de l'AISE et avec le soutien du voyer prouvera que le chemin menant du quartier des Chamois à l'école de St-George est sécurisé. De plus, la Municipalité assure chaque trajet par un pédibus.

# Point 6 Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2016 – Préavis N°01/2017.

- Pièce 017 <u>Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°01/2017</u> Le CoDir demande au Conseil intercommunal :
  - D'accepter les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés.
  - D'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.
- Pièce 018 <u>Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°01/2017 par Monsieur Etienne Bovy</u> qui propose au Conseil Intercommunal :
  - D'accepter les comptes 2016 tels que présentés.
  - D'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'AISE.
  - D'en donner décharge à la Commission de gestion et des finances.

### **Discussions et remarques :**

Madame Anne Stiefel annonce que la boursière de la Commune de Begnins a donné à l'AISE les résultats les plus proches de la réalité. Cependant, les chiffres définitifs ne peuvent pas être remis le 28 février.

Monsieur Etienne Bovy remarque que les comptes sont présentés avec des chiffres exacts l'année suivante.

Par soucis de clarté et de transparence, lors du prochain exercice, le boursier ajoutera aux comptes un tableau contenant les chiffres définitifs de l'année précédente qui permettra à la Commission de gestion et des finances d'effectuer les vérifications d'usage.

Les comptes sont passés en revue par le Président et quelques points sont éclaircis.

20h20 arrivée de Monsieur Didier Lohri.

#### Le Président passe au vote du préavis :

#### Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°01/2017 du 17 mars 2017,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

### Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention.

- D'accepter les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés.
- D'en donner décharge au Comité de Direction et au boursier de l'Association.

# Point 7 Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2016 – Préavis N°02/2017.

- Pièce 023 <u>Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis Nº 02/2017</u> Le CoDir demande au Conseil Intercommunal de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2016.
- Pièce 024 <u>Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N° 02/2017 par Monsieur Etienne Bovy.</u>
  qui propose au Conseil Intercommunal de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2016.

#### Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

#### Le Président passe au vote du préavis :

#### Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°02/2017 du 17 mars 2017;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

#### Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention.

De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2016.

# Point 8 Pièce 025 Approbation du rapport d'activités 2016 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.

Tous les membres ont reçu ce rapport par courrier.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention d'approuver le rapport d'activités du Conseil d'Etablissement pour l'année 2016.

### Point 9 Pièce 026 Motion Luc Mouthon - Rapport de la commission ad 'hoc.

Tous les membres ont reçu le rapport de la commission ad 'hoc qui décide de renvoyer le texte de la motion pour la seconde fois au CoDir pour étude.

#### Le Président ouvre la discussion :

Monsieur Luc Mouthon constate que les conditions de travail des membres du CoDir ont bien changé. Les vacations des membres du CoDir ont en effet beaucoup diminué.

Cependant, la commission ad 'hoc maintient sa demande. Le CoDir doit remettre une analyse complète de la situation ainsi qu'un cahier des charges.

# Le Président demande à l'assemblée si cinq personnes soutiennent cette motion bis ?

#### Plus de cinq personnes soutiennent cette motion bis.

Monsieur Etienne Bovy demande quel est l'impact de l'engagement d'un secrétaire général sur les statuts en cours de révision ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que cela n'a aucun impact sur les statuts.

Madame Chantal Landeiro rappelle que, selon les statuts actuels, il est de la compétence du CoDir de nommer et destituer le personnel. Elle rappelle qu'il est indispensable d'avoir du personnel politique sur le terrain car ce travail ne peut pas être effectué par un secrétaire général.

Monsieur Didier Lohri explique que la Commission ad 'hoc souhaite qu'un rapport soit remis car celui-ci pourrait être très utile à l'avenir mais cette demande ne remet pas en question le travail actuel du CoDir.

Monsieur Stéphane Gabriel remercie le CoDir pour son travail et soutient cette motion qui permettra d'avoir un résumé de la situation actuelle.

Le Président rappelle qu'une motion aboutit à un préavis.

Monsieur Luc Mouthon rappelle que l'objectif de la Commission ad 'hoc n'est pas de décider de l'engagement ou du licenciement du personnel.

Madame Claudine Vanat-Gachet confirme que le CoDir anticipe l'avenir et rappelle que l'AISE n'est pas du tout en retard par rapport aux autres Associations. Pour rappel, les pôles HarmoS sont en place et la reprise de l'enveloppe pédagogique se passe parfaitement bien.

#### Le Président passe au vote de la motion bis :

#### Conclusion

- Vu la réponse du CoDir du 13 octobre 2016 à la motion Luc Mouthon.
- Ouï le rapport de la commission ad 'hoc.
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

# Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins un non et une abstention

• De renvoyer le texte de la motion pour la seconde fois au Comité de Direction pour étude.

#### Point 10 Divers et propositions individuelles

Monsieur Stéphane Gabriel souhaite que la liste des Commissions soit envoyée aux membres du Conseil Intercommunal.

#### Taxe poubelles

Monsieur Jacques Mugnier demande pour quelle raison la taxe poubelle a été facturée à l'AISE par la Commune de Begnins ?

Le Président cède sa place au Vice-Président afin de prendre la parole.

La Commune de Begnins considère que l'AISE est une entreprise importante qui utilise la déchetterie pour l'alu, le verre, le PET ainsi que les lavures du restaurant scolaire. La Préfecture a confirmé que la taxe déchets peut être facturée par une Commune à une école. Par ailleurs, certaines Communes facturent aux écoles la taxe d'épuration des eaux.

Le Président reprend sa place.

Monsieur Didier Lohri constate que les cinq points de son courrier du 23 octobre 2016 n'ont pas été traités par le CoDir. Madame Vanat-Gachet répond qu'une réponse officielle à ces questions sera remise au prochain Conseil Intercommunal.

Monsieur Didier Lohri demande de quel droit les procès-verbaux du CoDir ne sont pas remis aux Communes n'ayant pas de représentants ?

Madame Vanat-Gachet répond que la Préfecture a confirmé que les procèsverbaux du CoDir ne sont pas publics et ne doivent pas être remis aux Communes n'ayant pas nommé de représentant.

Monsieur Didier Lohri demande pour quelle raison la Commission de révision du règlement du CI a été décrétée Commission de révision des statuts ?

La secrétaire explique avoir réécouté l'enregistrement du 6 juillet 2017 dans lequel on peut entendre que Monsieur Antoine Nicolas avait en effet précisé que la Commission nommée pour l'étude du règlement du Conseil Intercommunal s'occuperait aussi des statuts en temps voulu. Cela a été décidé durant la séance d'installation mais la secrétaire a omis de changer immédiatement le titre de cette Commission dans le procès-verbal de la séance. La modification a été effectuée dans la liste des Commissions qui sera renvoyée à tous les membres.

Madame Claudine Vanat-Gachet annonce que la bibliothèque sera ouverte pour l'année scolaire 2017-2018 durant la pause de midi. La Direction a accepté verbalement de laisser les classes de 5P et 6P à Bassins.

Monsieur Antoine Nicolas souhaite la bienvenue à tous à Begnins et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h20.

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire:

Vanessa Wicht